

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

20_INT_63 - Interpellation Sergei Aschwanden - Mesures économiques de soutien aux cas de rigueurs pour les startups/scale-ups vaudoises – L'innovation doit continuer d'être soutenue.

Séance du Grand Conseil du mardi 15 décembre 2020, point 2.1 de l'ordre du jour

Texte déposé

Selon le point 2.2.4 des projets de décrets « 20_LEG_67 » datés de décembre 2020, les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur ne s'appliquent entre autres que lorsque :

- 1) L'entreprise a comptabilisé un chiffre d'affaires moyen d'au minimum 100'000 francs sur les années 2018 et 2019 ;
- 2) Le chiffre d'affaires 2020 de l'entreprise a baissé, par rapport à la moyenne 2018/2019, de plus de 40%.

Si ces mesures économiques sont plus que bienvenues et nécessaires en ces temps de crise leurs règles d'applications excluent de facto les startups/scale-ups qui sont touchées directement ou indirectement par les mesures de fermeture.

En effet, la plupart des startups/scale-ups qui sont aujourd'hui en phase de croissance, ne présentaient que peu ou pas de revenus en 2018 et 2019. Cela impacte négativement les conditions d'octroi desdites mesures économiques, tant bien même que ces sociétés voient aujourd'hui leurs revenus baisser jusqu'à 80-90% d'un mois à l'autre en fonction des mesures de fermeture (mars à juin 2020 et octobre à décembre 2020).

Un pas très important a déjà été entrepris par le Canton de Vaud pour les startups/scale-ups lors de la première vague du COVID-19 avec l'octroi de prêts cautionnés par le cautionnement romand. De plus, il y a un espoir avec la motion déposée par le député Marc-Olivier Buffat et consorts pour un fond de soutien à l'économie.

Cependant, ces mesures économiques ne suffisent pas dans un environnement où la crise sanitaire s'éternise et où les impacts économiques sont ressentis à tous les niveaux par les startups/scale-ups qui créent aujourd'hui l'innovation de demain dans divers secteurs.

Par conséquent, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État la question suivante:

- Est-il prévu une mise en place de mesures cantonales complémentaires visant aux mêmes buts que les cas de rigueurs et qui permettraient au canton de conserver l'innovation et le savoir-faire des startups/scale-ups vaudoises?

Conclusion

Ne souhaite pas développer

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)

Horaires de fin d'année

Le Secrétariat général du Grand Conseil sera fermé du lundi 21 décembre 2020, à 16h30, jusqu'au lundi 4 janvier 2021, à 8h30.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.